canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur
Laurent Wehrli
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15016067

Lausanne, le 26 mai 2014

Pétition contre le réaménagement du tronçon de la Route de Berne – Chalet-à-Gobet – Epalinges (08_PET_021)

Monsieur le Président,

Par la présente, le Conseil d'Etat vous transmet sa position sur la pétition citée en titre, déposée en 2008.

Cette pétition demande de bloquer le projet de requalification de la RC 601. "Pourquoi changer ce qui fonctionne bien ?" s'interroge la pétitionnaire en deuxième ligne.

Le Conseil d'Etat estime que l'aménagement de cette route ne répond plus aux besoins actuels du trafic. En particulier :

- les bus sont pris dans le trafic ;
- les cyclistes ne disposent pas de voie définie ;
- les accès latéraux sont insuffisants ;
- la sécurité ne correspond plus aux standards actuels.

En résumé, cette route, conçue dans les années soixante, n'a pas été adaptée au caractère urbain qu'ont pris les quartiers qu'elle traverse.

Se référant au signal clair donné par le Parlement dans sa détermination sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Yves Pidoux - RC 601 : "il faut trouver la voie !", le Conseil d'Etat a décidé de rechercher de nouvelles variantes tenant compte des divers intérêts. Il a donc repris ses travaux en vue de réaménager la route, en collaboration avec les municipalités des communes de Lausanne et d'Epalinges ainsi qu'avec des représentants de la Broye-Vully et du Jorat.

En janvier 2013, un accord est intervenu entre la cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), les municipalités des communes d'Epalinges et de Lausanne ainsi que les représentants de la Broye-Vully et du Jorat concernant les principes de réaménagement de la RC 601 entre Les Croisettes à Epalinges et le Chalet-à-Gobet à Lausanne. En mars 2014, les municipalités des communes de Lausanne et d'Epalinges ont signé avec le DIRH une convention sur les principes de financement et les grandes lignes du projet.

Les détails de cette réponse sont développés dans le chapitre 7.2.2 du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Frédéric Haenni demandant de tenir compte, dans le cadre de l'exposé des motifs et projet de décret actuellement à l'étude, d'une politique globale et concertée de la mobilité dans la Broye et le Jorat, notamment en liant la requalification de la RC 601a avec une offre performante des transports publics (08_MOT_019). Le Conseil d'Etat vient d'adopter ce rapport et de le soumettre au Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat vous adresse, Monsieur le Président, l'assurance de sa considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT	LE CHANCELIER
Pierre-Yves Maillard	Vincent Grandjean

Copie

- Direction générale de la mobilité et des routes